

BCE – Modifications de définitions d'épreuves de langues CCI et IENA – Concours 2009 –  
A paraître dans la prochaine brochure.

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> épreuves

**Epreuves de la Banque de langues vivantes - CCI  
conception commune EM Lyon, ESCP-EAP, ESSEC, HEC.**

Chaque candidat est interrogé sur deux langues, l'une d'elles étant obligatoirement l'anglais :

⇒ Une première langue qui peut être : allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais, russe (le candidat inscrit en filière littéraire peut également choisir la version latine, d'une durée de 4h).

Nature de l'épreuve écrite	Ordre de passage	Durée	Coefficient interne
➤ Première sous-épreuve : <b>Traductions</b> → Version (250* mots) 50% → Thème (200* mots) 50%	1	2h	40/100
➤ Deuxième sous-épreuve : <b>Expression écrite</b> Texte en langue étrangère (850* mots), propre à chaque langue. Réponses en langue étrangère à deux questions posées en langue étrangère. (250* mots pour chaque réponse)	2	2h	60/100
<b>Durée totale de l'épreuve</b>		<b>4 h</b>	

*Les copies sont relevées à la fin de chacune des deux sous-épreuves.*

⇒ Une deuxième langue qui peut être : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, polonais, russe, turc (1) ou vietnamien (le candidat inscrit en filière littéraire peut également choisir la version latine, d'une durée de 3h).

Nature de l'épreuve écrite	Ordre de passage	Durée	Coefficient interne
➤ Première sous-épreuve : <b>Traductions</b> → Version (200* mots) 50% → Thème (150* mots) 50%	1	1h30	40/100
➤ Deuxième sous-épreuve : <b>Expression écrite</b> Texte en langue étrangère (650* mots), propre à chaque langue Réponses en langue étrangère à deux questions posées en langue étrangère. (200* mots pour chaque réponse)	2	1h30	60/100
<b>Durée totale de l'épreuve</b>		<b>3h.</b>	

*Les copies sont relevées à la fin de chacune des deux sous-épreuves.*

\* Le nombre de mots est valable dans une marge de + ou – 10%

**(1) Le turc sera supprimé aux concours 2010.**

**AUCUN DICTIONNAIRE OU ASSISTANT ELECTRONIQUE N'EST AUTORISE,  
SAUF EN LATIN.**

Les dictionnaires suivants sont autorisés pour le latin (dictionnaire latin-français : GAFFIOT, GOELZER, BORNECQUE ou QUICHERAT.

Le candidat doit être en mesure d'apporter la preuve de sa maîtrise d'une langue à travers des épreuves d'expression écrite et de traduction.

**Traduction :**

En première comme en deuxième langue, l'épreuve de traduction consiste en une version tirée d'un texte d'auteur, soit d'ouvrages, soit d'articles, de périodiques ou de quotidiens. Ces textes portent sur la culture ou la civilisation contemporaine, sans exclure certaines références historiques. Le thème concerne un texte à caractère grammatical, écrit en langue de communication peu spécialisée, tiré d'articles ou d'auteurs.

Les textes proposés au candidat de première ou deuxième langue diffèrent par leur longueur et leur difficulté.

**Expression écrite :**

En première comme en deuxième langue, l'expression écrite consiste à répondre à deux questions posées à l'occasion d'un texte en langue étrangère, les questions et les réponses étant en langue étrangère.

Il est prévu que les textes abordent des sujets contemporains et portent sur la culture et/ou la civilisation des domaines linguistiques concernés, ce qui veut dire que les textes sont propres à chaque langue.

**Épreuves de la Banque de langues vivantes IENA  
conception commune à 15 écoles**

Les épreuves écrites de langues vivantes sont organisées en deux niveaux : première ou deuxième langue.

**Pour l'une des deux épreuves de langues vivantes, le candidat doit obligatoirement composer en anglais**, pour l'autre épreuve, il doit choisir parmi les langues suivantes : **en première langue** - allemand, arabe littéral, espagnol, italien, portugais et russe et **en deuxième langue** - allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, russe, vietnamien.

En première comme en deuxième langue **le candidat inscrit en filière littéraire peut également choisir la version latine**, à condition de prendre l'anglais comme autre langue vivante. En première langue, l'épreuve est d'une durée de 4 heures et en deuxième langue d'une durée de 3 heures.

Il n'est pas fixé de programme limitatif. Cependant, les textes trop littéraires ou trop techniques seront évités. On s'oriente vers des textes d'intérêt général, à tendance socio-économique.

### Epreuve écrite de première langue IENA (4 heures)

#### 1) Compréhension d'un texte écrit (noté sur 10)

A partir d'un texte de 700\* mots rédigé en langue étrangère, le candidat doit répondre à trois questions.

Le sujet du texte devra être d'intérêt général et porter sur la connaissance de la vie contemporaine du pays intéressé.

Les deux premières questions notées sur 2,5 points chacune (réponse du candidat en 100 \* mots) seront des questions de compréhension visant à élucider une partie du texte **et non à le commenter**. La troisième question notée sur 5 points (réponse du candidat en 300\* mots) permettra au candidat d'exprimer une opinion personnelle.

#### 2) Version (notée sur 5)

Le candidat doit traduire une partie du texte servant de support aux questions posées (150 \* mots)

#### 3) Thème (noté sur 5)

Le thème est un texte suivi ou non (150\* mots) destiné à vérifier les connaissances grammaticales essentielles.

### Epreuve écrite de seconde langue IENA (3 heures)

#### 1) Compréhension d'un texte écrit (noté sur 10)

A partir d'un texte de 400\* mots rédigé en langue étrangère, le candidat doit répondre à deux questions.

Le sujet du texte est d'intérêt général et porte sur la connaissance de la vie courante du pays étudié.

La question de compréhension notée sur 5 points (réponse du candidat en 150\* mots) vise à élucider une partie du texte **et non à le commenter**. La deuxième question, notée sur 5 points (réponse du candidat en 250\* mots) permet au candidat d'exprimer une opinion personnelle.

#### 2) Version (notée sur 5)

Le candidat doit traduire une partie du texte servant de support aux questions posées (130\* mots).

#### 3) Thème (noté sur 5)

Le thème est composé de 10 phrases (130\* mots) concernant "*le langage usuel*", destinées à vérifier l'acquisition d'expressions idiomatiques et la correction linguistique.

N.B. Pour la première et la deuxième langue, la note globale (sur 80 points) sera divisée par 4 pour obtenir la note finale, les 2 chiffres après la virgule étant arrondis au dixième supérieur.

**AUCUN DICTIONNAIRE OU ASSISTANT ELECTRONIQUE  
N'EST AUTORISE, SAUF EN LATIN POUR LEQUEL  
UN DICTIONNAIRE LATIN-FANCAIS EST AUTORISE.**

\* Marge de + ou - 10%